



Indice FFEA 2026



Évolution des coûts de l'expertise automobile

Indice publié le 26 octobre 2026

Données arrêtées au 31 décembre 2025

Évolution des coûts entre le premier et le second semestre 2025.



Indice FFEA - Évolution des coûts de l'expertise automobile

L'indice FFEA mesure l'évolution des principaux coûts supportés par les entreprises d'expertise automobile pour les prestations fournies aux sociétés d'assurance.

Élaboré à partir de données économiques propres à la profession, il constitue une référence sectorielle destinée à objectiver l'évolution des coûts de l'activité et à éclairer les relations économiques entre les entreprises d'expertise automobile et leurs partenaires assureurs.

L'indice FFEA 2026 fait apparaître une progression de **2,32 % des coûts de l'expertise automobile entre le premier et le second semestre 2025.**

Ce résultat a été établi par le Comité de l'indice FFEA et validé par les instances de la fédération.

[Consulter la circulaire FFEA n°20261026 sur la Docuthèque FFEA réservée aux adhérents]

Pourquoi un indice spécifique à l'expertise automobile ?

La réalisation des prestations d'expertise automobile mobilise des compétences techniques, des moyens matériels, des déplacements professionnels et des outils numériques dont les coûts évoluent sous l'effet de différents facteurs économiques.

Pour tenir compte des spécificités de cette activité, la FFEA a développé un indicateur sectoriel reposant sur l'analyse des principaux postes de charges des entreprises d'expertise automobile.

Cet indice permet de disposer d'une mesure documentée de l'évolution des coûts nécessaires à la réalisation des prestations fournies aux sociétés d'assurance.

Il constitue une référence économique commune, sans se substituer aux conditions contractuelles propres à chaque entreprise.

Comment l'indice FFEA est-il établi ?

L'indice est élaboré à partir des données économiques recueillies auprès d'un panel d'entreprises d'expertise automobile couvrant une part significative de l'activité de la profession.

Son calcul prend en considération trois grandes catégories de charges.



Les coûts salariaux : Ils correspondent aux rémunérations brutes des experts en automobile mobilisés pour la réalisation des prestations.



Les frais de déplacement : Ils prennent en compte les dépenses liées aux déplacements professionnels nécessaires aux missions d'expertise, notamment les coûts d'énergie et ceux relatifs au parc automobile.



Les dépenses informatiques et technologiques : Elles comprennent les coûts des équipements, des outils numériques et des technologies nécessaires à la réalisation des prestations d'expertise automobile.

L'analyse de ces données permet de mesurer l'évolution des principaux coûts de l'activité selon des règles de calcul communes définies par le Comité de l'indice.

Une méthode consolidée et une nouvelle série de référence

Les travaux menés par le Comité de l'indice ont permis de poursuivre le développement de cet outil, grâce à l'élargissement du panel d'entreprises participantes et à la définition de règles de calcul partagées.

Dans cette dynamique, une nouvelle série de référence a été établie à compter du **31 décembre 2024**, permettant un suivi plus précis et homogène de l'évolution des coûts de l'expertise automobile, semestre après semestre.

L'indice FFEA 2026 constitue une publication de cette nouvelle série.

Un comité spécialisé chargé de l'élaboration de l'indice

L'élaboration de l'indice est confiée au **Comité de l'indice FFEA**, rattaché à la Commission Secteur d'activité de la fédération et réunissant des représentants d'entreprises d'expertise automobile.

Il est présidé par **Antoine Butrot, ancien commissaire aux comptes inscrit et expert-comptable diplômé**, dont l'expérience professionnelle et les compétences en matière comptable et financière contribuent à la rigueur des travaux.

Les résultats sont attestés par le président du comité, avant leur validation par les instances de la FFEA.

Un suivi régulier des évolutions économiques de la profession

La FFEA entend inscrire cet indicateur dans la durée, afin de permettre aux entreprises d'expertise automobile et à leurs partenaires assureurs de disposer d'une référence économique régulièrement actualisée.

Le Comité de l'indice a engagé ses travaux sur les données du premier semestre 2026, dans la perspective d'une nouvelle publication début 2027.

Les prochaines publications seront mises à disposition sur cette page.

Publications antérieures

Les indices précédemment publiés par la FFEA peuvent être consultés à titre documentaire. La nouvelle série de référence établie à compter du 31 décembre 2024 repose sur un périmètre de données et des règles de calcul propres à cette série.

[\[Indice FFEA - Octobre 2024\]](#)

[\[Indice FFEA - Janvier 2024\]](#)